

Rapport au conseil communal de son représentant dans l'exercice de son mandat d'administrateur de l'intercommunale Brutele

1. Avant-propos

À l'occasion de sa séance du 13/06/2019, le Conseil communal a décidé de me désigner en qualité d'administrateur de l'Intercommunale Brutélé jusqu'à la fin de la législature.

Pour rappel, Brutélé dispose de 20 administrateurs, dont 10 sont issus des Communes bruxelloises. Les 10 administrateurs bruxellois représentent les partis siégeant au sein de l'ensemble des Conseils communaux des six Communes bruxelloises affiliées à Brutélé (Ixelles, Auderghem, Saint-Gilles, Woluwe-Saint-Pierre, Evere et Uccle).

L'article 47 bis du Règlement d'ordre intérieur prévoit l'obligation de fournir un rapport annuel relatif à la gestion de l'intercommunale ainsi que sur l'activité des représentants de la commune au sein de Conseil d'administration.

Lors de sa séance du 26/11/2020, le Conseil a approuvé l'évaluation annuelle du plan stratégique et le rapport du Comité de rémunération, dans la perspective de l'Assemblée générale de Brutélé, prévue le 15/12/2020.

Le présent rapport ne revient que brièvement sur l'évaluation annuelle du plan stratégique. Il se concentre principalement sur le dossier le plus structurel pour l'avenir de l'intercommunal, à savoir les discussions avec Enodia en vue de la cession à celle-ci des parts représentatives du capital de Brutélé détenues par les communes associées de Brutélé.

2. Rappel des principales réalisations de 2019-2020

Les réalisations soutenues par le Conseil d'administration sont précisées dans l'évaluation annuelle du plan stratégique. Pour rappel, Brutélé développe de nombreux projets, regroupés dans les programmes stratégiques suivants :

- Développement des services VOO et de la base de clients B2C et B2B
- Modernisation des infrastructures
- Amélioration de l'expérience client
- Modernisation des outils IT
- Développement des ressources humaines

Plus de détails sont disponibles dans l'évaluation du plan annuelle 2019.

3. Évolution du contexte et vision stratégique

Le contexte est marqué par plusieurs évolutions fondamentales telles que l'intensification de la concurrence, le développement des services mobiles (5G), le

besoin croissant d'investissement et d'innovation. Plus fondamentalement, les besoins des clients évoluent de manière structurelle. La première évolution concerne le passage d'une logique de TV linéaire à l'OTT (Over-the-top), à savoir les contenus proposés au moyen d'une connexion Internet sur lesquels le fournisseur d'accès à Internet n'a aucun contrôle. On pense au streaming (Netflix, Amazon Prime, Disney, Apple, YouTube), aux radiodiffuseurs (RTBF Auvio, RTL à l'infini, Arte replay) ou aux dispositifs pirates (IPTV). La seconde évolution est celle de l'Internet des débits vers les Gbps. VOO est l'opérateur Internet le plus rapide de Belgique. Toutefois le développement de la FFTH (la fibre optique) constitue une menace pour ce positionnement. La troisième et dernière évolution est liée à la disparition progressive de la téléphonie fixe au profit de la téléphonie mobile.

En 2019-2020, le Conseil d'Administration de Brutélé a exploré diverses pistes pour répondre aux enjeux suivants :

- Brutélé n'a plus, depuis longtemps, la taille critique nécessaire. De nombreuses concentrations et « joint venture » se produisent en Europe. Ce mouvement va s'accroître dans les prochaines années. Il est probable qu'en Belgique ne subsisteront que 2 ou 3 opérateurs.
- La marque VOO exploitée en commune avec Voo s.a. (Nethys) a permis à Brutélé de rester rentable jusqu'à ce jour, mais on arrive aux limites du modèle, en raison de l'évolution du contexte global.
- Les activités VOO (Brutéle et Voo s.a.) ont de l'avenir si elles sont intégrées dans une organisation plus grande, capable de financer les investissements requis dans les réseaux (fixes et mobiles), dans le contenu et dans l'IT.
- Les besoins d'investir les moyens financiers dans un secteur aussi concurrentiel sont considérables, ce qui impose une plus grande intégration.

Brutéle doit se positionner par rapport à cette situation nouvelle. C'est la raison pour laquelle des discussions avec Enodia ont été entamées en 2019 en vue de la cession à celle-ci des parts représentatives du capital de Brutélé détenues par les communes associées de Brutélé.

4. Rétroactes du dossier Enodia

Afin d'éclairer le Conseil communal sur l'évolution de la situation de Brutélé – et l'activité menée au sein du Conseil d'administration –, il est utile de revenir sur les antécédents du dossier depuis le printemps 2019.

Mai 2019

Le Conseil d'administration de Brutélé souhaite entamer des négociations avec Enodia. Il propose en ce sens l'établissement d'un comité de négociations dirigé par ses présidente et vice-présidente. Le mandat proposé aux Communes actionnaires est le suivant : « *entamer avec Enodia des négociations ayant pour objet la cession à celle-ci de l'ensemble des parts représentatives du capital de Brutele détenues par les communes associées de Brutele, et ce aux meilleures conditions possibles dans l'intérêt desdites communes* ». Ce mandat et la constitution d'un comité de négociations sont validés par les communes actionnaires.

Septembre 2019

Le Conseil d'administration de Brutélé suspend les négociations avec Enodia. Il considère qu'il n'a été informé à aucun moment d'un accord avec un repreneur. Il ajoute que ce n'est qu'une fois en possession de tous les éléments que le Conseil d'administration pourra se déterminer et conseiller au mieux les communes associées. Dans l'attente de ces informations, les négociations sont suspendues. Au vu des révélations sur les agissements de l'ancien management Suspension des négociations avec Enodia

Juin 2020

Le tribunal de l'entreprise de Liège, saisi en référé, ordonne la suspension de la vente de VOO par Nethys au fonds américain Providence, conditions de vente établies par l'ancien management. Nethys n'a pas été en appel de l'ordonnance de suspension. Une nouvelle procédure de vente est relancée dès le mois de septembre afin de permettre à tous les groupes intéressés par VOO de se porter candidat et de faire une offre.

Novembre 2020

Le Conseil d'administration de Brutélé du mois de novembre a décidé d'autorisation la réouverture de la « data-room » électronique permettant l'échange d'informations de manière sécurisée entre les représentants de Brutele et ceux d'Enodia.

Enodia confirme sa volonté de reprendre le processus de vente de « Voo » et d'acquérir de la totalité des parts sociales que détiennent les communes actionnaires de Brutele au sein de Brutele. Le processus de vente garantirait un prix minimal en faveur des communes actionnaires ainsi qu'une participation dans le prix final qui serait obtenu d'un tiers acquéreur choisi dans le cadre du processus de vente et de la mise en concurrence.

Il s'agirait, dès lors, de préparer à l'intention des communes actionnaires de Brutele une proposition d'acquisition de l'ensemble des parts sociales détenues par elles au sein de Brutele. L'équipe de négociateurs investie par le Conseil d'administration reste investie d'un mandat de négociation, mais non de la conclusion d'un accord, de la part de la grande majorité des communes actionnaires, dont les Conseils communaux seront chargés de valider un éventuel accord.